****

**UNION SYNDICALE des RETRAITES *CGT***

**D’Aéroports De Paris**

**LA PISTE DES ANCIENS**

 **Juin 2016**

**Retraité(e) je peux toujours me syndiquer, syndiqué(e) je peux encore peser**

**SOMMAIRE**

- Éditorial.

- Loi MACRON.

- La disparition des services publics.

- La hiérarchie des normes.

**EDITORIAL**

**Au 21ème siècle la lutte des classes**

**une idée moderne?**

La remise en cause de notre modèle social renvoie à la transformation de la société prônée au nom de la modernité. Être moderne est-ce renoncer aux valeurs d'égalité de solidarité et de fraternité qui ont construit l'histoire sociale de notre pays?

Au nom de la logique libérale comme seule solution, depuis des années les gouvernements qui se succèdent imposent des politiques qui produisent les mêmes effets et les mêmes erreurs. Au nom de la rentabilité, les aides pour le patronat se multiplient (CICE, aide à l’embauche, pacte de responsabilité, accord flexi sécurité..) elles représentent aujourd'hui plus de 220 milliards d'euros et pour quels résultats. Alléger le coût du travail est le leitmotiv de ces politiques qui n'inversent pas la courbe du chômage mais paupérisent des millions de salariés, une gangrène pour notre société. Les attaques contre le salariat pleuvent: loi Macron, loi Rebsamen, et le projet de loi El Khomri qui ramène les salariés au 19eme siècle.

**Moins de code du travail c'est moins de travail et plus de chômeurs.**

Dans ce contexte national, la politique menée depuis 10 ans par les dirigeants d'Aéroports de Paris s'inscrit dans cette logique. La preuve est validée sur la période 2005-2014 par l’effectif moyen interne d’Aéroports de Paris qui a diminué

de 1181 salariés (8135 salariés en 2005 ,6954 en 2014 soit -15%) et les restructurations de l'organisation du travail qui en découlent sont incessantes.

Les richesses créées par notre travail contribuent à augmenter les bénéfices du groupe qui sont redistribués pour 60% aux actionnaires sans aucune augmentation générale des salaires depuis deux ans. Comment interpréter les infodifs de la direction en pleine négociation annuelle obligatoire (NAO) où sans aucune pudeur la direction annonce que les chantiers sur l'organisation du temps de travail seront lancés? Que penser de l'affirmation du Président M de Romanet devant les analystes financiers en février 2016 qui dit que pour atteindre les objectifs du CRE 3 (Contrat de Régulation Économique) la principale variable d'ajustement c'est la masse salariale et les frais de personnel?

Face à ces enjeux et ces choix nationaux la CGT entrera « en résistance »

Fabrice MICHAUD

**LOI MACRON : CAISSE A OUTILS DU LIBÉRALISME**

Le projet de la loi Macron  n° 2015-990 du 6 août 2015 adopté à l’assemblée grâce à l’article 49.3 sur lequel s’est polarisée l’attention depuis plusieurs mois, est un texte fondamentalement idéologique.

Il est tentaculaire dans son contenu car il touche à de nombreux aspects du droit du travail et des domaines économiques; mais c’est aussi un fourre-tout très cohérent qui obéit à une logique libérale, la marque depuis de nombreux mois de la plupart des initiatives gouvernementales en matière économique et sociale.

Ce projet s’intègre parfaitement dans le cadre des injonctions Bruxelloises qui visent à faire de l’austérité et du tout libéral le modèle unique.

Il poursuit, développe et même grave dans le marbre ce qui a précédé à l’élaboration du pacte de responsabilité

Il prolonge l’esprit des négociations orientées qui ont abouti à l’accord national sur la sécurisation de l’emploi ou qui ont cherché à déstructurer profondément les institutions représentatives du personnel lors des dernières discussions entre syndicats et patronat.

Ce projet s’abrite derrière un processus de simplification qui est en fait un processus détruisant de façon déguisée les droits.

Selon le gouvernement “le projet de loi Macron” *viserait à renouer avec une croissance durable dans un grand exercice de pur marketing politique, l’économie française devrait être modernisée et les freins à l’activité levés. Il faudrait aussi “libérer” les activités de la contrainte, “stimuler” l’investissement et “développer” l’emploi et le dialogue social.* En fait il s’agit de libérer les patrons et les capitaux des entreprises des contraintes du droit du travail, continuer à nous faire croire que

l’investissement serait prioritaire face aux profits; puis museler les syndicats et les institutions représentatives du personnel dans les sociétés et enfin empêcher les salariés de se défendre face aux pressions et aux licenciements.

**CE PROJET DE LOI CONSTITUE UN RECUL SOCIAL MAJEUR**

 André PONS



D**À qui et à quoi servent les low cost ?**

**Hiérarchie des normes**

II aura fallu un siècle et demi et le sang versé des travailleurs pour que les droits de l'homme à l'origine de notre République s'inscrivent dans la loi. L’article 34 de la Constitution précise que "la loi détermine les principes fondamentaux du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale". Aujourd'hui la loi fixe les règles générales pour tous les salariés et selon le principe de faveur un accord de branche ne peut que les améliorer, de même un accord d'entreprise ne peut être inférieur à l'accord de branche. La "loi travail" EL KHOMERI par son article 2 inverse cette hiérarchie. La loi ne fixerait plus les frontières de la subordination des salariés à leurs employeurs. Comme au 19ème siècle, Les salariés seraient privés de leurs droits civiques sur leur lieu de travail. L'employeur traduira en contrat collectif ce qui lui est avantageux. L’Égalité républicaine ne sera plus assurée.

 Didier SESTACQ

Sauf que les effectifs en personnel ne suivent pas.

Par exemple au CHU d’AMIENS, en chirurgie, là où la fatigue peut être un facteur important d’erreur, les internes sont amenés à exercer jusqu’à 36 heures d’affilée (Courrier Picard du 27/04/2016). A cela s’ajoute l’éloignement, les zones rurales étant parfois fort mal desservies par les transports, ce qui pose problème aux malades et aux familles.

La vie de cette population s’annonce difficile dans l’avenir :

* Problèmes d’accès aux services, plus rares, plus éloignés.
* Problèmes de coût (équipement informatique et communication)
* Problème de dépendance (On peut craindre que la visite médicale obligatoire pour les conducteurs au-delà d’un certain âge, ne rende ce problème encore plus sérieux)

Aux retraités et personnes âgées d’interpeller leurs élus pour améliorer cette situation, **si non un des grands principes de la République, l’Égalité, sera bafoué.** André RAMEAUX

**La disparition**

**des services publics**

Un problème pour tous, mais plus particulièrement pour les personnes âgées, donc pour les retraités résidant en zone rurale. Trois exemples mais la liste n’est pas exhaustive.

* La Poste : Avec la fermeture ou la modification des bureaux de poste de proximité, il faut parfois parcourir plus de 10Km pour y avoir accès et se retrouver face à une machine à affranchir qui ne rend pas la monnaie, un guichetier qui ne fournit pas de monnaie, tout cela complique sérieusement l’accès à ce service.
* Le service des impôts : La fermeture de perceptions et de centres des impôts, la réduction du personnel sera, là aussi, un sérieux handicap pour cette population dès lors que la déclaration des revenus via internet sera obligatoire, ce qui semble proche. Pour ceux qui n’ont ni l’équipement ou simplement pas les moyens d’en acquérir, ni la formation à ces pratiques, où trouveront-il de l’aide ? Auprès de proches, pas toujours proches, d’amis, de voisins, mais là, la confidentialité aura disparue. Il semble peu probable, vu les besoins saisonniers de cette activité, que l’administration fiscale puisse mettre à disposition un personnel compétent, de proximité (Permanence dans les Mairies ?). La réduction des dotations de l’état aux collectivités rendra aléatoire la mise en place de ce service.
* La santé : Autre point noir et qui pour celui-là concerne la santé, la fermeture des hôpitaux de proximité et le regroupement des spécialités dans des hôpitaux régionaux, dans un souci d’efficacité. Cela présenté comme une garantie de savoir-faire, ces interventions étant pratiquées plus régulièrement et en plus grand nombre.

****

Maquillés de la rhétorique économique à courte vue, les objectifs pour le low cost aérien sont identiques à la fabrication des teeshirts en Éthiopie; la marge des spéculateurs pour qui les intérêts des peuples ou des États s'affichent aux écrans des bourses du monde entier. Exit les aménagements des territoires aux ressources maitrisées et profitables à tous, la compétition doit l'emporter dans les esprits comme dans l'organisation de la société.

Peu importe le gâchis financier et social pour les États qui devront alors en faire payer les conséquences aux contribuables hypnotisés par les apparences d'une saine concurrence sur les prix. Il n'y a qu'à voir, en France, ce qui se passe avec les aéroports de province. Exit les dessertes les moins rentables du transport terrestre ou aérien, les vautours se battent pour la plus grosse part de celles qui rapportent le plus. Puis les plus faibles seront chassés par les plus forts qui imposeront leurs tarifs et leurs conditions d'utilisation des infrastructures ou leur fiscalité comme c'est déjà le cas aujourd'hui!

Le transport ferroviaire français qui s'autodétruit dans une concurrence intrinsèque au système et une course à l'échalote avec l'aérien tout aussi absurde est un exemple.

 - Exit les attentes des clients qui se contenteront du moins disant commercial quand le marché aura tout nivelé par le bas. Alors les compagnies low cost resteront toujours des compagnies à bas coûts mais sans doute plus à bas prix.

 - Exit la dignité des salariés qui doivent accepter des heures de travail gratuit et la facturation par leur employeur de leurs uniformes ou de leur formation. L'écart des frais de personnel entre les compagnies traditionnelles et les compagnies low cost évolue entre moins 10% et moins 15%.

 - Exit les compagnies traditionnelles qui ne pourront plus équilibrer leurs comptes entre les lignes rentables et celles non profitables mais utiles à l'intérêt national. Les Aéroports progressivement soumis aux mêmes contraintes se transformeront en supermarchés.

 - Exit la sécurité quand le taux de rotation des avions prime sur les contrôles techniques et les décisions des équipages que guette le licenciement ou le burn-out pour manque de dévotion aux intérêts économiques de leur employeur.

Alors pourquoi accepter que cette concurrence non libre et non faussée nous entraine encore un peu plus vers la destruction du tissu industriel et social ? Didier SESTACQ

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

 **Taux Tranches Cotisation annuelle (\*)** Paiement réel (\*\*)

 **1 moins de 759 € par mois 36.00 € 12,24€**

 **2 de 760 à 1230 € par mois 48.00 € 16,32€**

 **3 de 1231 à 1700 € par mois 72.00 € 24,48€**

 **4 de 1701 à 2173 € par mois 96.00 € 32,64€**

 **5 de 2174 à 2643 € par mois 118.00** **€ 40,12€**

 **6 plus de 2643 € par mois 162.00 €** **55,08€**

(\*) Incluant six numéros du magazine Vie Nouvelle et bénéficiant d’un crédit d’impôt de 66% (\*\*) Après déduction fiscale

**Bulletin d'adhésion à adresser à USR CGT ADP**  **CDG2 Module N- BP 81007- 95931 ROISSY CDG**

Nom…………………………Prénom……………………Adresse……………………………………….………..…….

Téléphone fixe :…………………......…mobile :…. e-mail :……….………….……………..……….…

Date de départ d'ADP :………………. Préretraite 🞎 Retraite 🞎

Catégorie professionnelle de départ en retraite ou préretraite : …………………………………………………………..

Montant de ma retraite mensuelle :………………………(CNAV + ARRCO + AGIRC + CARDIF)

Je joins un chèque à mon bulletin d'adhésion correspondant au montant de ma cotisation annuelle.